

# L'aide à l'achat

## ➤ Qui ?

Sont concernées toutes les personnes majeures et domiciliées sur le territoire de Mauges Communauté, sans condition de ressources, pour l'achat d'un VAE d'occasion ou neuf ou l'installation d'un dispositif d'électrification neuf par un professionnel.

## ➤ Comment ?

Téléchargez le dossier de demande de subvention sur [www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)

Complétez-le et retournez-le, accompagné des pièces justificatives demandées, à :  
**MAUGES COMMUNAUTÉ - Service Mobilités**  
1 rue Robert Schuman - La Loge  
CS 60111 - Beaupréau  
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex

## Combien ?

 100 €

de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour l'installation d'un dispositif d'électrification ou pour l'achat d'un vélo à assistance électrique d'occasion d'une valeur d'achat minimale de 300 €.

 350 €

de subvention pour l'achat d'un biporteur / triporteur à assistance électrique neuf ou d'occasion d'une valeur d'achat minimale de 1000 €.

## ➤ Besoin de conseils ?

Pour l'achat de votre VAE, n'hésitez pas à vous rapprocher des vélocistes du territoire. Ils sauront vous conseiller sur les différents modèles et options.

## En savoir plus : [mooj.fr](http://mooj.fr)

Service Mobilités de Mauges Communauté  
La Loge • 1 rue Robert Schuman  
CS 60111 Beaupréau 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex  
T 02 41 70 13 61  
[mooj@maugescommunaute.fr](mailto:mooj@maugescommunaute.fr)

 Rejoignez-nous sur facebook !  
[@maugescommunaute](https://www.facebook.com/maugescommunaute)



# Vélos à Assistance Électrique

Mauges Communauté



réf. 200454 - graphibus.fr Photo © Arcade Cycles + Shutterstock

[mooj.fr](http://mooj.fr)

T 02 41 70 13 61



# La location

## ➤ Pour qui ?

Sont concernées toutes les personnes majeures et domiciliées sur le territoire de Mauges Communauté.

## ➤ Comment ?

Pour louer un Vélo à Assistance Électrique (VAE), contactez le service Mobilités au

**02 41 70 13 61**

ou à [mooj@maugescommunaute.fr](mailto:mooj@maugescommunaute.fr)

Demande de réservation possible via le formulaire sur le site [mooj.fr](http://mooj.fr) rubrique « vélo » ou en flashant le QR Code.



## Retirez votre vélo au plus près de chez vous

Le service Mobilités vous met en relation avec le vélociste ou le partenaire de votre choix pour convenir d'un rendez-vous de retrait.



La location d'un vélo est possible pour une durée de 3 à 12 mois consécutifs (1 seule location par personne).



Pendant la période de location, le vélo est votre pleine propriété. Vous l'hébergez à votre domicile et le rechargez vous-même.



## Quand ?

**Dès que vous êtes intéressé !**

Si tous les vélos sont loués au moment de votre appel, vous serez recontacté dès qu'un vélo sera disponible.

## ➤ Combien ça coûte ?



**15 €**

par mois pour les demandeurs d'emploi, les adultes handicapés et les étudiants.



**30 €**

par mois pour les salariés et les retraités.

La location est éligible à la participation employeur (prise en charge de 50 % de l'abonnement).



## Quand faut-il payer ?

Tous les mois, le montant de la location sera prélevé sur le compte bancaire indiqué lors de la réservation.

Pour plus d'infos, contactez [mooj@maugescommunaute.fr](mailto:mooj@maugescommunaute.fr) ou

**02 41 70 13 61**



## La Sécurité

Les vélos sont équipés d'écarteurs de danger et de panier à l'avant. Chaque utilisateur doit s'équiper d'un casque de protection, d'un gilet hautevisibilité et respecter le code de la route.

